

2) AMÉLIORATION DU SERVICE AU PUBLIC

Ce volet primordial de notre activité nous met en relation directe avec des Canadiens de toutes conditions sociales. Au cours des années 1990, AECEC continuera d'améliorer la qualité de son service au public, en accordant une attention particulière à certains domaines spécifiques.

Pour atteindre cet objectif, nous allons:

- mener un programme de promotion plus active du Ministère pour tenir le public informé des grands dossiers de politique étrangère et de commerce extérieur, et de la façon dont le gouvernement les aborde
- élaborer, avec les organismes centraux et la CEIC, des mesures pour accroître le recouvrement des coûts, et utiliser les montants recouverts pour améliorer les services d'immigration (voir annexe D)
- offrir aux gens d'affaires un meilleur accès aux bases de données commerciales d'AECEC, peut-être moyennant un recouvrement des coûts
- mettre en vigueur, à l'automne, un nouveau programme de sensibilisation aux affaires consulaires pour renseigner les Canadiens sur l'éventail des services offerts par AECEC
- répondre avec plus de diligence aux demandes de renseignements du public en créant un service de correspondance et en améliorant les contacts avec les missions, par le recours aux nouvelles technologies de communication